

De: claude5@bluewin.ch
Envoyé: mardi 4 avril 2017 16:30
À: USL-2-Echo des Pléiades; USL-2-Blonay-Chamby; USL-2-Sports canins; USL-2-Société d'Abbayes; USL-2-Diabolins; USL-2-BADMINTON; USL-2-Yodleurs; USL-2-Echo des Pléiades; USL-2-akordiono; USL-2-Improvisation; USL-2-Para-delta; USL-2-tennis de table; USL-2-Fanfare-automne; USL-2-paysannes-Pilloud; usl-2 patchwork du léman; USL-2-enfants Oriani; USL-2 Paysannes vaudoises hauts de Vevey; USL-Rugby; USL-2-Patchwork-présidente; USL-2-Boule ferrée; USL-2-Gym et rando; USL-2-Donnaccord; USL-2-Haiza; USL-2-Jeunesse-BLO-STL; USL-2-Gymnastique; USL-2-Sinanju; USL-2-Paysannes des hauts de vevey; USL-2-Rugby-adresse info; USL-2-Tarpuy; USL-2-églises; USL-2-Rugby; USL-2-Société militaire; USL-2-Ski-club; USL-2-BASKET; USL-Sports canins; USL-2-arc-enciel; USL-2-Amis du tir; USL-2-Amicalepompiers; USL-Société militaire
Objet: ASSEMBLEE GENERALE USL - IMPORTANT

Chers membres de l'USL

Par ces lignes je vous fais parvenir un message très important dont je vous prie de bien vouloir tenir compte. Des précisions concernant le souper des 50 ans vous seront adressées prochainement.

Tout en vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Yves Claude
Secrétaire

++++
++++

Union des sociétés locales de Blonay
Convocation à l'assemblée générale 2017
Vendredi 5 mai 2017 – 18:30
Salle des Abbayes de l'Ancien-Stand

Ordre du jour

1. Bienvenue et liste des présences
2. Approbation du PV de l'assemblée générale du 28 avril 2016
3. Election des scrutateurs
4. Rapport du Président
5. Rapport du Caissier
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des rapports (vérification vote par les scrutateurs)
8. Election du Président : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire
9. Election du Caissier : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire
10. Election du Secrétaire : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire
11. Election des vérificateurs des comptes : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire
12. Communications du Comité
13. Communications de la Municipalité
14. Divers
15. Propositions individuelles
16. Clôture

++++
++++

Union des sociétés locales de Blonay
Convocation à une assemblée générale EXTRAORDINAIRE 2017
Vendredi 5 mai 2017 – à la suite de l'assemblée générale ordinaire
Salle des Abbayes de l'Ancien-Stand

Chers membres de l'USL

Après une réflexion approfondie du rôle effectivement joué ces dernières années par l'USL, votre Comité s'est rendu à l'évidence que de nombreuses tâches précédemment assumées par notre organisation ont été reprises par d'autres entités. Un constat général fait ressortir les points suivants :

- La gestion de l'occupation des salles se fait par la Commune ou la Commune de St-Légier
- La gestion du matériel de fête se fait par la Commune
- La coordination de l'audiovisuel pour les spectacles se fait par des régisseurs payés et employés par soit Blonay soit St-Légier
- L'USL a perdu son rôle d'interface entre la Commune et les sociétés locales puisque la Commune a repris la gestion des salles.
- Le tableau d'honneur créé par l'USL pour Blonay. Cette manifestation a été remplacée de manière empirique par un manifestation organisée conjointement par les autorités politiques des deux villages.
- L'accueil des citoyens à leur majorité se fait désormais par la Commune, sans qu'aucun rôle n'ait été attribué à l'USL
- Idem pour les nouveaux habitants et les nouveaux bourgeois.
- Les pages de renvoi du site web de la Commune de Blonay pour les sociétés de Blonay a plus d'impact que les pages du site web de l'USL.
- Les membres de l'USL paient une cotisation qui se trouvent de fait être à l'usage exclusif du comité et de ses frais et ne revient pas d'une manière ou d'une autre aux membres de l'USL
- Un grand nombre d'activités de gestion a été informatisé et l'USL ne dispose pas des ressources informatiques, qui sont déjà par ailleurs à disposition à la Commune.

Considérant ce qui précède, nous allons proposer en assemblée générale EXTRAORDINAIRE la dissolution de l'USL, tout en ayant à l'esprit que :

- La Commune s'engage de fait à continuer les activités au départ dévolues à l'USL car c'est dans son intérêt dans le cadre du rayonnement du village.
- L'USL selon ses status (art 25) place sa confiance dans la Commune pour que l'argent consécutif à la dissolution soit utilisé dans le même but que celui poursuivi par l'USL auparavant.

C'est ainsi que nous faisons part de l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue et liste des présences
2. Election des scrutateurs
3. Exposés des motifs de proposition de dissolution
4. Discussion générale
5. Votation
6. Dépouillement
7. Election du Président **
8. Election du Caissier **
9. Election du Secrétaire **
10. Election des vérificateurs des comptes **

11. Communications du Comité
12. Divers
13. Propositions individuelles
14. Clôture

** dans le cas où l'Assemblée refuse la dissolution de l'USL

Rappel du texte des statuts concernant la dissolution (statuts révisés lors de l'Assemblée générale de l'USL du 26 avril 2012) :

Art. 24 : La dissolution de l'USL ne pourra être prononcée qu'à une majorité des trois quarts des membres présents lors d'une assemblée extraordinaire.

Art. 25 : En cas de dissolution de l'USL, les fonds et le matériel lui appartenant seront confiés à la Municipalité de Blonay et seront tenus à disposition de tout autre groupement poursuivant un but identique dans la commune.

++++
++++

Fin du message